

Acte rendu exécutoire après :

- transmission en Préfecture le : /
- publication le : 11 OCT. 2022

Rapport présenté par G. HUG

Session ordinaire	CCI COLMAR Début : 16h00 / Fin : 17h30
Convocations individuelles, ordre du jour et rapport préparatoire transmis le	06 septembre 2022
Convocation et ordre du jour affichés à la porte du siège du SMO le	06 septembre 2022
Présidence	Gérard HUG
Secrétaire de séance	Jean-Laurent KISTLER

Délégués statutaires	16	
Délégués présents	5	Bertrand BURGER – Franck FAVRE – Lucien MULLER – Gérard HUG – Christian ZIMMERMANN
Présents en visio-conférence	4	Myriam PARIS – Claude BRENDER – Nicolas BRUTIN – Jean-Laurent KISTLER
Procurations	4	Bertrand BURGER, procuration de Céline KERN-BORNÉ Lucien MULLER, procuration de Eric STRAUMANN Jean-Laurent KISTLER, procurations de Yann QUIQUANDON et Philippe THENOZ
Absents non représentés	3	Christelle LEHRY – Odile UHLRICH-MALLET – Lionel ROUILLOON

## COMPTE RENDU DES ACTES ACCOMPLIS PAR LE PRESIDENT DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS PERMANENTES

Conformément aux prescriptions légales en vertu des dispositions de la délibération 10/24 du Comité Syndical du 10 septembre 2020, le Président doit informer le Comité Syndical des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données.

Le Président a signé les marchés suivants :

Objet	Date de signature du marché	Montant du marché HT	Attributaire	Code postal
Récolte de semences	21/06/2022	3 750 €	NATURE & TECHNIQUES	67600
Mesure gites à chiroptère + installation de nichoirs	11/07/2022	8 193,50 €	SILVA ENVIRONNEMENT	58230
Constat d'affichage défrichement EcoRhena	10/08/2022	507,67 €	ETUDE MAITRE FREUDENREICH	68190
Travaux de broyage EcoRhena	08/09/2022	24 000 €	ONF	67500
Nouvel arpentage EcoRhena pour mise en cohérence avec le parti d'aménagement	08/09/2022	18 660 €	UN POINT SIX	68000
Convention d'honoraires afin d'assurer la défense du SMO dans le cadre des affaires et procédures précontentieuses et contentieuses	08/09/2022	125 € / heure	DOREAN AVOCATS	75116

*Le Comité Syndical, après en avoir pris connaissance,*

**PREND ACTE** des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations.

Pour extrait conforme  
Le Président,  
Gérard HUG

